

25 août 2026

RESULTATS ET PARTAGE

«Historiques». Il n'est pas question ici des vagues successives de canicules, ni des records de chaleur ou des drames liés qui ont émaillé l'été, mais des résultats annoncés par la SG fin juillet. La trajectoire ne doit pas se conclure, comme l'année dernière, par un accaparement total du résultat de notre travail au bénéfice des actionnaires et au détriment des salariés, une hausse fulgurante de la rémunération de nos dirigeants (+45% pour Slawomir Krupa). Il convient donc de conjurer le sort qui s'était conclu dans le cadre des négociations annuelles sur les salaires par un accord (CFDT, CFTC et SNB) fin décembre ... sans aucune augmentation collective et une baisse des augmentations individuelles, malgré des résultats qui s'annonçaient déjà historiques !

DISPOSITIFS SENIORS

Le 1^{er} juillet, la direction écrivait aux syndicats pour partager avec eux les implications sur les différents dispositifs internes de fin de carrière suite à la suspension de la réforme des retraites de 2023. En effet dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2026, les effets peuvent être plus ou moins importants. Si elle permet aux générations 1964 – 1968 de gagner quelques mois pour atteindre leur possibilité de départ à la retraite à taux plein, elle génère des effets en chaîne sur nos dispositifs seniors : mi-temps seniors (MTS) et congé de fin de carrière (CFC). La CGT a donc rapidement alerté la direction qu'elle ne pouvait unilatéralement décider (à nouveau, décidément) du sort des collègues concernés. Ceux-ci risquent en effet de perdre une partie consistante de leur rémunération, certains droits lors de l'ensemble de leur retraite, diminuer leur durée de cotisation. Mais en agissant dans la précipitation pour générer quelques économies au passage, la direction ne prenait pas en compte le fait que la CNAV n'allait certainement pas suivre la charge, mettant ainsi en risque les collègues concernés de ne pas avoir de ressources le temps que les dossiers soient traités. La direction a finalement acté ce point et accepté de prendre à sa charge un décalage de 5 mois, afin que les salariés dont la date de départ à la retraite serait avancée avant le 1^{er} janvier 2027 puissent partir à la date initialement prévue. La direction a cependant introduit un traitement selon 3 scénarii qui n'étaient pas prévus dans les accords et avenants successifs négociés et signés avant l'accord emploi de 2025. Cette interprétation unilatérale n'est d'ailleurs pas plus conforme avec les avenants individuels que les collègues concernés ont signés.



C'est pourquoi nous avons demandé à la direction de respecter ses engagements et les dates signés dans les avenants avec les collègues (sauf accord express de leur part), et d'appliquer le dispositif de l'accord qui prévoit justement qu'*«en cas de modifications législatives ou conventionnelles, la direction s'engage à réunir les syndicats pour examiner avec eux les conséquences.»*

TELETRAVAIL

Plus la date du 5 Octobre approche, plus le désarroi est grand. L'ultimatum du retour sur site fait partie des irritants majeurs, des difficultés supplémentaires et des risques psychosociaux qui nous ont fait tirer la sonnette d'alarme au CSE des centraux, en proposant aux élus d'acter dans ce contexte une procédure légale de DGI (danger grave et imminent). La CGT s'est retrouvée bien seule pour l'adopter et imposer à la direction de mener une enquête, puis d'y apporter les remèdes indispensables pour lever les risques. Après avoir pourtant constaté que *«l'ensemble des voyants étaient au rouge»*, le SNB s'est réfugié derrière la même posture juridique que la direction pour finalement refuser notre proposition lors d'un vote parfaitement illicite, suivi des autres élus. Pour justifier cette position, la polémique est ensuite ressortie, nous accusant d'*«instrumentalisation contreproductive»* et d'être dans la posture. S'il y a bien des leçons dont on peut se passer, ce sont bien celles liées à la défense des intérêts des salariés quand on voit le brillant résultat des accords signés par nos détracteurs sur l'emploi, la rémunération et le télétravail.

